

Communiqué de presse

6 octobre 2016 - N° 24

SCOR est nommé « Réassureur Vie de l'année 2016 en Amérique du Nord » par le magazine Reactions

SCOR est nommé « **Réassureur Vie de l'année en Amérique du Nord** » au titre de l'année 2016 par le magazine Reactions. SCOR est honoré par cette distinction pour la seconde année consécutive.

Le prix attribué à SCOR reflète le leadership du Groupe sur le marché de la réassurance Vie individuelle aux Etats-Unis. SCOR bénéficie d'une implantation importante aux Etats-Unis, lui permettant d'offrir à ses clients une large gamme de solutions, de la gestion de leur exposition au risque de mortalité à l'optimisation de leur bilan et de leur capitalisation. SCOR met à la disposition de ses clients américains Velogica©, un outil de souscription automatisé unique sur le marché, qui leur permet d'accélérer leur développement.

Paolo De Martin, CEO de SCOR Global Life, déclare : « *Nous sommes très fiers d'avoir reçu, pour la deuxième année consécutive, ce prix prestigieux. SCOR a accéléré son expansion sur le marché Vie aux Etats-Unis depuis cinq ans, avec l'acquisition des activités de réassurance Vie de Transamerica Re, puis de Generali USA. Nous avons intégré le meilleur de ces deux structures, en les combinant avec le portefeuille existant, pour créer un leader sur le marché américain. Je suis heureux que l'industrie reconnaisse, une nouvelle fois, que SCOR offre à ses clients le plus haut niveau de service. Apporter des solutions innovantes à nos clients restera au cœur de nos préoccupations tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique « Vision in Action ».* »

*

* *

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 76 10

mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon

Head of Investor Relations

& Rating Agencies

+33 (0)1 58 44 71 68

bbougon@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Communiqué de presse

6 octobre 2016 - N° 24

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».